



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

REUNION DU COMITE TECHNIQUE LOCAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MAI 2017

Le comité technique local s'est réuni le **mardi 9 mai 2017**, à 13h30, à la DDFIP de l'Orne, à Alençon, sous la présidence de M. GUILLON, dans la formation suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. Laurent GUILLON, Directeur départemental, Président ;
M. Marc BORREDON, Adjoint au Directeur départemental, Président ;
Mme Annick GENIN-TOUREL, Responsable de la MDRA ;
M. Pierre GABELLE, Responsable du Pôle Gestion fiscale ;
M. Cédric CHOPLIN, Responsable du Pôle Pilotage et Ressources ;

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

Au titre du syndicat FO DGFIP

- M. Olivier GAUDRON, titulaire ;
- M. Stéphane GUILBERT, suppléant avec voix délibérative en remplacement de Mme ROBIN ;
- M. Thierry DELAUNE, titulaire, est excusé.

Au titre du syndicat Solidaires Finances publiques

- M. Michel LESUR, titulaire ;
- M. Christian VAN PARYS, suppléant avec voix délibérative en remplacement de M. LECHEVALLIER ;

Au titre du syndicat CFDT Finances publiques

Pas de représentant présent.

Au titre du syndicat CGT Finances publiques

- M Jean – Jacques OESINGER, suppléant avec voix délibérative en remplacement de Mme JUIGNET.

Secrétariat : Mme Cécile JOUVENCEL.

Secrétaire adjoint : M Michel LESUR (Syndicat Solidaires Finances publiques)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des procès - verbaux des CTL du 4 octobre 2016, 10 octobre 2016 et 13 décembre 2016 - Volet métiers – (pour avis) ;
2. Adoption du nouveau règlement intérieur des CTL (pour avis, en 2ème convocation suite au vote défavorable unanime du 27 avril 2017) ;
3. Bilan budgétaire 2016 et perspectives 2017 (pour information) ;
4. Les conventions de Maison de service au Public Postale (MSPP) (pour information) ;
5. Services civiques : expérimentation de tenue dédiée (pour information) ;
6. Questions diverses.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance à 13h30.

QUESTION N°1 : Approbation des procès - verbaux des CTL du 4 octobre 2016, 10 octobre 2016 et 13 décembre 2016 (Volet métiers) (pour avis)

Les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

QUESTION N°2 : Adoption du nouveau règlement intérieur des CTL (pour avis en 2ème convocation suite au vote défavorable unanime du 27 avril 2017)

Après le rappel du dispositif, le Président souhaite que la qualité des échanges avec les organisations syndicales perdure et que le dialogue social reste respectueux, malgré leur opposition au nouveau règlement intérieur.

Un certain nombre de cas individuels ont été traités depuis deux ans, des solutions ont été trouvées en collaboration avec les organisations syndicales, précieuses à cet égard.

VOTE SUR L'ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES CTL:

Pour :	/
Contre:	à l'unanimité FO DGFIP : 2 SOLIDAIRES Finances publiques : 2 CGT Finances publiques : 1 CFDT Finances publiques : /
Abstention :	/

QUESTION N°3 : Bilan budgétaire 2016 et perspectives 2017 (pour information)

M. CHOPLIN présente le bilan budgétaire de l'année 2016, marquée par la reprise de 8 % des crédits en septembre, soit 93 000 €. Début septembre, le besoin de financement était évalué entre 120 000€ et 130 000 €. En novembre 2016, l'abondement exceptionnel de 60 000 € a permis de faciliter la fin de gestion. Ainsi, le solde des crédits de paiement 2016 non consommés s'établit à 1,34 €. En outre, les reports de charges sur 2017 sont restés faibles (54 000 €). Ils correspondent à des factures parvenues en décembre 2016, soit après la date de limite de prise en compte dans CHORUS.

1) Exécution 2016

Le budget global de la DDFiP s'est élevé à 1 676 000 € en 2016, soit une baisse de 3 % (50 000 €) par rapport à 2015. Pour autant, cette évolution est à nuancer en raison d'un périmètre de dépenses évolutif d'une année sur l'autre (abondements hors DGF, refacturation des fluides, dotations de 2ème niveau, ...).

- Les dépenses d'affranchissement (486 000 €, soit 29 % des crédits de paiement) progressent de 2,3 %, soit 11 000 €. Cette hausse s'explique par le paiement sur notre budget d'avis des sommes à payer auparavant pris en charge par l'ESI de Caen. De manière générale, les dépenses métiers (795 000 €) auxquelles se rattache l'affranchissement sont néanmoins orientées à la baisse (- 3%, soit 25 000 €). Cette évolution s'explique notamment par la réduction des frais de déplacement pour mission (-14 000 €).
- Les dépenses immobilières (28 % des crédits de paiement) baissent de 5,9 %, soit 29 000 €, consécutivement à la poursuite des restructurations dans le département.
- Les dépenses de fonctionnement courant (17 % des crédits de paiement) progressent de 1,4 %, soit 4 000 €, sous l'effet de l'accroissement des remboursements des frais de déplacement pour formation (niveau 2), du coût du transport de fonds et des frais d'entretien des véhicules.
- Les dépenses informatiques (8 % des crédits de paiement) progressent de 4 %, soit 5 000 €. La direction poursuit le renouvellement du matériel informatique (unités centrales et écrans) afin de maintenir un niveau d'équipement élevé indispensable au bon fonctionnement des services.

M. OESINGER signale que le détail des crédits notifiés à la DDFiP était communiqué auparavant aux représentants du personnel. Il demande si cette information peut à nouveau leur être transmise.

M. CHOPLIN répond que l'évolution des crédits selon leur niveau fait l'objet d'un commentaire dans la fiche communiquée aux membres du comité. Pour autant, un tableau récapitulatif peut être établi à leur attention (cf. tableau joint en annexe de ce compte-rendu).

2) Perspectives 2017

Les crédits de niveau 1 notifiés en début d'exercice baissent de 7,2 % par rapport à 2016, soit 112 000 €. En conséquence, le budget prévisionnel 2017 laisse apparaître un déficit de l'ordre de 62 000 €. Cette évolution conduit la direction locale à mettre en place de nouvelles mesures d'économie. Les marges de manœuvre en la matière sont réduites en raison de la rigidité importante des dépenses. L'attention est néanmoins appelée sur les points suivants :

- L'affranchissement : le recours aux courriers recommandés dans l'Orne excède significativement les ratios nationaux. Une note à l'attention des responsables de service sera prochainement communiquée dans la perspective de rationaliser son usage. En outre, l'appropriation de CLIC'ESI par les agents doit être encore étendue malgré des statistiques en forte hausse sur 2017. Ainsi, 17 000 courriers ont été envoyés via CLIC'ESI au 30 avril 2017 grâce au déploiement des macros ATD et ILIAD dans le département. La montée en charge de CLIC'ESI

CS ML H4

doit également avoir une incidence positive sur les postes « impression », « consommables informatiques » et « enveloppes ».

- Les frais de déplacement apparaissent plus difficiles à rationaliser. Pour autant, le recours aux systèmes d'audio-conférence et de visio-conférence doit être accru dans la mesure du possible. L'utilisation des véhicules de service doit être davantage privilégiée.

- Autres dépenses : l'audit sur la téléphonie réalisé en 2016 révèle que des marges de manœuvre existent en la matière au niveau du nombre de lignes et des consommations. Ainsi, les fax et les télécopieurs seront progressivement supprimés des services. Une plus grande rationalisation du parc des imprimantes individuelles est également attendue. De même, le renouvellement du matériel informatique sera moindre en 2017 qu'en 2016. Il restera néanmoins à un niveau élevé. En effet, la fragilité des écrans informatiques 22 pouces nécessite de maintenir des achats réguliers alors même que le déploiement des doubles écrans dans les services est désormais achevé.

En complément, les marchés nationaux et régionaux emportent des conséquences positives sur notre budget. C'est le cas du transport de fonds. Les nouveaux tarifs permettent de limiter l'impact financier consécutif à l'extension en 2016 du ramassage des fonds sur les sites de Flers, Mortagne et Argentan. En matière de nettoyage, le nouveau marché accordé à la société SAMSIC conduit à une économie de 5 000 € en année pleine avec des prestations analogues.

M. VAN PARYS demande si le volume d'heures n'est pas moindre.

M. CHOPLIN répond que le volume d'heures n'est pas censé diminuer.

M. GAUDRON fait remarquer que le rythme est intensif pour les agents d'entretien.

M. CHOPLIN informe que M. LE GLOAN recevra dans les prochaines semaines le responsable de la société SAMSIC afin d'échanger sur les modalités de réalisation des prestations contenues dans le cahier des charges. Il ajoute que les incidences financières de ce nouveau marché sont variables d'un département à l'autre. Au sein même de l'Orne, un surcoût est constaté sur la cité administrative. La DDFiP étant le premier contributeur du budget de la cité, ce résultat aurait une incidence sur le budget de la direction.

M. GAUDRON constate que le budget de la direction ne cesse de baisser au détriment des conditions de vie au travail des agents. Les efforts qui leur sont demandés sont toujours plus importants et cette situation est de plus en plus difficile à supporter. Il demande comment la direction va faire si les mesures d'économie envisagées ne permettent pas de résorber le déficit.

Le Président répond que les dépenses prioritaires seront payées comme les frais de déplacement des agents. Certaines dépenses comme l'affranchissement et les loyers du 4^{ème} trimestre 2017 pourront être payées sur l'exercice 2018.

Le Président estime que ce dossier est une grande responsabilité collective. Il regrette les coups d'accordéon budgétaires, car cela est pénalisant et crée des tensions dans les équipes, ce qui est regrettable. Il estime que les devis doivent être prêts le jour J si nécessaire. Les pistes d'économies évoquées sur l'affranchissement, la téléphonie et les véhicules de service doivent être exploitées. Une convention avec la cité administrative permet de mettre à disposition un véhicule électrique pour les petits déplacements de moins de 200 kms. Il convient de réserver le véhicule auprès de Mme LACROIX à l'accueil de la cité. Par ailleurs, les agents de la DIRCOFI continueront à bénéficier d'un véhicule de la DDFiP suite au rattachement à la DIRCOFI Nord.

M. OESINGER regrette qu'un bilan des dépenses du titre 2 (dépenses de personnel) ne soit pas effectué.

M. CHOPLIN répond que cette information existe au niveau du programme 156 mais pas au niveau départemental.

M. GAUDRON fait remarquer que certains départements sont en situation de non-paiement, et cela est inquiétant pour l'avenir.

QUESTION N°4 : Les conventions de maison de service au public (MSAP) (pour information)

M. BORREDON présente ce dossier. 16 MSAP sont aujourd'hui actives dans le département : 8 MSAP postales et 8 MSAP communales ou intercommunales.

La DDFiP participe d'ores-et-déjà à la MSAP intercommunale de Vimoutiers depuis fin 2016, et un projet vise l'intégration de la trésorerie de L'Aigle au sein de la MSAP communale à horizon 2018.

A l'issue de contacts et d'échanges ces dernières semaines, la DDFiP va signer avec La Poste une adhésion globale aux 8 MSAP postales : Athis-Val de Rouvre, Putanges-le-Lac, Trun, Sées, Gacé, Le Mêle-sur-Sarthe, Moulins-la-Marche, Rémalard-en-Perche.

Par ailleurs, suite à d'autres sollicitations, une démarche similaire va se concrétiser avec les MSAP communales/intercommunales de Juvigny-Val d'Andaine et de Passais Villages. Les MSAP constituent une opportunité de s'appuyer sur des relais d'information supplémentaires, vis-à-vis de certains de nos usagers.

Il s'agit bien évidemment d'une logique de complémentarité par rapport à nos propres dispositifs d'accueil. C'est pourquoi la présence sera assurée même là où il y a encore une trésorerie.

Dans ce cadre, la DDFiP adhère au 1^{er} niveau de prestation des MSAP postales, qui ne comporte aucun frais. Le niveau 2 de prestation, qui comprend la possibilité de tenir des permanences est par contre payant à hauteur de 50 € par demi-journée, et la DDFiP refuse ce principe.

Deux sessions de formation à destination des agents d'accueil de ces MSAP sont intervenues fin mars avec pour thèmes principaux : l'organisation de nos services, l'IR et les téléprocédures.

M. OESINGER fait remarquer que l'EPIC La Poste a été privatisé en 2010 pour devenir une société anonyme à capitaux 100 % publics. Cela a conduit l'entreprise à passer de bureaux toutes opérations à la fermeture pure et simple ou à la transformation en Agences Postales Communales voire pire, en épicerie postale.

A la fois opérateur postal, téléphonique, banque, assurance, examinateur du code de la route, visiteur de personnes âgées,... cette société dispose actuellement d'un réseau de 17000 points de contact qu'elle entend rentabiliser. Le capital de la SA La Poste pourrait bien être prochainement ouvert aux capitaux privés.

La CGT considère que l'accomplissement des missions doit se réaliser dans la sphère publique par des agents sous statut et réaffirme son opposition à la mise en place de telles MSAP.

M. BORREDON répond que la convention permet cette présence territoriale avec l'aide de subventions de l'État.

M. VAN PARYS estime que la DDFiP n'a plus les moyens de tenir des permanences comme avant (maison de retraite de Gacé, mairie de Gacé, mairie du Merlerault) car elle n'a plus les moyens en effectif pour le faire. Même si les moyens financiers existaient, il ne serait pas possible de les faire du fait du manque d'effectifs.

M. BORREDON répond que quelques permanences ont été organisées à Vimoutiers en 2017. Il existe une volonté de faire des permanences, mais les faire à la mairie lorsqu'il existe une MSAP est dommage. Il fait remarquer qu'il n'y a pas de présence de la DDFIP dans les épiceries multi-services, mais seulement dans les agences postales.

M. LESUR craint une baisse de qualité du service public.

Le Président répond que les MSAP constituent un point d'entrée, un premier service de proximité, qui permet à l'usager d'avoir un premier accès à un service public. Par exemple, un ordinateur est mis à disposition. Il remercie les deux formateurs, Muriel PAYRAMAURE et Philippe COURPOTIN pour leur implication dans les formations des acteurs locaux.

M. GAUDRON fait remarquer que le service appelle le service : n'y a-t-il pas un risque d'externalisation ?

Le Président répond que les MSAP ont seulement accès à impots.gouv.fr, mais n'ont pas d'autre application informatique. Ce sont seulement des relais d'information. L'étape ultérieure serait la tenue de permanences.

M. OESINGER indique que 500 bureaux de poste sont destinés devenir maison de services au public (MSAP). La DG considère qu'il s'agit : d'une démarche « *en pleine cohérence avec les orientations de la DGFIP visant le renforcement de la qualité des services rendus* ». Pour la CGT, la qualité d'un service public rendu par des salariés multi-polyvalents, donc à compétence restreinte en fiscalité, est réduite par rapport à celle apportée par des agents formés. Cette orientation est simplement une façon de supprimer des emplois du secteur public. La Poste souhaite monnayer ses prestations le plus possible.

M. BORREDON répond qu'il n'y a pas de durée de convention et que la DDFIP n'est pas liée en cas de changement substantiel des conditions de participation.

M. VAN PARYS demande s'il y a interdiction de monnayer le renseignement demandé ?

M. BORREDON répond que les MSAP est un dispositif institutionnel dont le cahier des charges proscrit de monnayer le service donné à l'usager. Sinon, il n'y aurait plus de pertinence.

QUESTION N°5 - Services civiques: expérimentation de tenue dédiée (pour information)

M. VAN PARYS demande si la direction a connaissance de la situation du volontaire service civique (VSC) de l'Aigle.

Le Président répond que le contrat avec cette personne ne sera pas signé. Le VSC du SIP de Mortagne va être affecté sur L'Aigle pour son dernier mois à compter du 15 mai. Il regrette l'incident avec ce VSC. Un important travail de recrutement est réalisé et une attention particulière est apportée à ces contrats avec des jeunes parfois en situation de fragilité.

M. OESINGER rappelle les réflexions du précédent CTL :

Les agents sous le statut « services civiques » sont dans l'ensemble opposés au port d'un gilet dont ils ne voient pas en quoi elle les protégera. Pour mieux apprécier la question il convient de voir ce que dit la loi. L'article L1121-1 du Code Civil stipule : « Nul ne peut apporter aux droits et libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché ». Au vu de cette double condition la décision n'est pas fondée juridiquement. L'employeur est en droit d'exiger une **tenue décente**. Absolument rien ne démontre que le port d'une tenue spécifique modifierait le comportement de

contribuables aux propos racistes et/ou sexistes. Le statut des salariés « services civiques » est fortement dégradé par rapport à celui des fonctionnaires et d'autres catégories de salariés.

- avec 24h00/semaine, un contrat de huit mois et un salaire autour de 550€/mois, ces contrats ne sont au mieux que des pis aller dans une période où le chômage prospère ;
- ils ne bénéficient quasiment pas d'un soutien syndical, droit de tout salarié, et il leur est demandé de remplacer des agents titulaires après 4 jours de formation ;
- il est anormal que leur soit confiée les tâches, complexes parfois, d'accueil et d'aiguillage SIP/SIE, qu'ils soient souvent seuls au guichet y compris pendant la période de dépôt des feuilles d'impôt sur le revenu. Cette tâche de front office doit être accomplie par des agents titulaires. Le port du gilet pourrait être envisagé si cela apportait une solution aux différentes situations de violence rencontrées dans l'accueil du public. A l'évidence cela ne nous semble pas le cas ici. La direction veut continuer d'utiliser cette main d'œuvre corvéable et bon marché en première ligne malgré les problèmes survenus.

M. GAUDRON indique avoir un avis mitigé sur le port de ces gilets. Le fait de les montrer en chasuble, c'est aussi les mettre en exergue. Le syndicat FO ne souhaite pas que les VSC soient obligés de les porter.

Le Président répond qu'ils seront incités à le faire, d'autant qu'ils ne portent pas toujours leur badge.

M. VAN PARYS estime que c'est aussi un point de fragilité que de pointer sur eux plutôt que sur les agents.

M. LESUR ajoute qu'ils sont exposés et qu'il faut les protéger.

Le Président répond que les comportements à leur égard sont scandaleux et que le gilet permet d'avoir un regard différent sur eux. Il faut tenter cette expérimentation. Un bilan sera réalisé ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan départemental de lutte contre la radicalisation

M. CHOPLIN répond à la demande d'information posée par le syndicat CGT Finances publiques. A ce stade, il n'y a pas de plan départemental. Des correspondants « prévention de la radicalisation » ont été identifiés dans chaque direction et réunis à la Préfecture. Pour la DGFIP, une réunion nationale de l'ensemble des référents départementaux est prévue le 31 mai 2017. Des informations plus précises seront données lors d'un prochain CTL.

- Avenir du SIP/ SIE de l'Aigle : question posée par M. VAN PARYS

Le Président répond qu'un retour de la direction générale sur les projets présentés dans le cadre de l'ASR 2018 sera effectué mi-juin. Ainsi, il recevra les organisations syndicales en dialogue informel et un CTL est prévu sur ce thème le 28 juin 2017.

- Déplacement du Directeur dans les SIP.

Le directeur se déplace dans les SIP/ SIE du département pour aller à la rencontre des agents et savoir comment se déroule la campagne IR.

- Visite d'un SIP par la déléguée interrégionale le 1^{er} juin: ce sera le SIP de Flers.

- Cession de matériel informatique

La DDFIP va proposer aux agents du département une cession gratuite du matériel informatique de plus de 5 ans (unités centrales, souris et clavier). La cession sera effectuée selon l'ordre d'arrivée de formulation de la demande.

M. OESINGER et M. VAN PARYS indiquent que des associations sont également demandeuses.

M. CHOPLIN répond que les cessions de matériels informatiques dont l'Etat n'a plus l'emploi ne peuvent être opérées qu'au profit des associations de parents d'élèves, aux associations de soutien scolaire et aux associations d'étudiants. Une remise de matériel a été opérée en mars dernier au profit d'une association oeuvrant dans le soutien scolaire.

- Contrôle de la Cour des comptes

M. BORREDON indique qu'un premier questionnaire a été reçu fin février 2017. Il comportait trois volets:

1) volet organisationnel et institutionnel des comptables : en l'occurrence, il s'agissait du directeur et du comptable du SIE en 2010 ;

2) volet comptable: la mobilisation a été significative, puisque 900 fichiers ont été contrôlés ;

3) volet recouvrement: 140 dossiers et 200 créances ont fait l'objet d'interrogation.

Un deuxième questionnaire a fait l'objet de réponses début mai.

Le Président remercie tous les agents qui se sont mobilisés afin de répondre de façon claire, transparente et exhaustive. Le travail rendu est remarquable.

Le troisième questionnaire ne concernait que 4 dossiers et des demandes à la marge.

M. VAN PARYS demande si le contrôle de l'inspection des finances est similaire?

Le Président répond que le contrôle de l'Inspection des finances se déroule à l'improviste et est administratif. Les conséquences d'un contrôle de la Cour des comptes est différent : il peut impliquer un réquisitoire, un jugement et une mise en débet. Par contre, la Direction est prévenue de ce contrôle par une lettre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Alençon le 20/11/2017

La Secrétaire,



Cécile JOUVENCEL

Le Président,



Laurent GUILLON

Le Secrétaire – adjoint



Michel LESUR